

Indemnités chômage non versées : quelles mesures de soutien pour les lésés dans le Jura ?

Rémy Meury (CS-POP)

Le bug informatique survenu au SECO prive depuis décembre 2025 un nombre important de personnes sans emploi des indemnités chômage auxquelles elles ont droit. Les conséquences sont importantes pour plusieurs foyers dans notre pays, un impact humain que le SECO ne semble pas mesurer, même si désormais il affirme que le système s'améliore de jour en jour et que tout devrait rentrer dans l'ordre prochainement, sans préciser bien sûr le moment où effectivement tout sera revenu à la normale et que plus aucun assuré ne sera lésé. Le SECO ne propose cependant aucune alternative pour que ces personnes, ces familles, ne se trouvent pas dans le dénuement avec des conséquences importantes pour leurs conditions de vie. Une attitude inqualifiable qu'il faut dénoncer.

Une situation intolérable contre laquelle les autorités cantonales doivent réagir aussi en compensant les pertes d'indemnités par ces familles déjà fragilisées. Il nous paraît naturel que les lésés puissent bénéficier sans démarches administratives exagérées d'un soutien à travers l'aide sociale cantonale afin que les familles concernées puissent vivre normalement. Ce soutien, naturellement, devra être remboursé lorsque le SECO aura enfin corrigé sa monumentale erreur. À voir comment organiser cette intervention cantonale.

Autre inquiétude, le nouveau système mis en place, appelé SIPAC 2.0, semble imposer une lourdeur administrative importante pour les employés des caisses de chômage qui doivent traiter les dossiers des chômeurs. Ce phénomène pourrait entraîner des perturbations à long terme et imposer des engagements de personnel supplémentaire pour assumer les tâches comme auparavant, sans conséquences pour les bénéficiaires. Une réalité par ailleurs déjà vécue par certaines caisses de chômage, comme celle d'UNIA.

D'où nos questions au Gouvernement :

1. **On parle de plusieurs milliers de familles en Suisse lésées par cette défaillance technique. Qu'en est-il dans le Jura ?**
2. **Un soutien automatique à ces personnes dont les droits ne sont plus respectés a-t-il été mis en place dans le Jura ?**
3. **La défaillance étant administrative et le risque étant réel que cette erreur informatique ait encore des conséquences un temps certain, l'idée de verser l'équivalent des indemnités de chômage dues directement par l'aide sociale, qui demandera leur remboursement ensuite au SECO, a-t-elle été envisagée afin de libérer les bénéficiaires de soucis administratifs qu'ils n'ont pas à gérer ?**
4. **Le Gouvernement a-t-il dénoncé auprès du SECO la mise en place d'un nouveau système complexe définissant les indemnités, et les conséquences de ce fait avéré pour le personnel des caisses de chômage ?**
5. **Plus globalement, le Gouvernement a-t-il fait savoir au SECO que derrière les chiffres et les dossiers, il y a des personnes qui peuvent souffrir ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
 - Raphaël Breuleux (Verts)
 - Ivan Godat (Verts)
 - Baptiste Laville (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)
 - Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
 - Sophie Burri (Verts)
 - Brice Prudat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 30 janvier 2026